



Macon, mardi 6 juillet 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/03665

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Arrêté préfectoral n°69-2021-07-01-00009

Feux d'artifices (Villefranche-sur-Saône)**Rivière la Saône du PK 38.000 au PK 39.500****Arrêt de navigation (tous les usagers - dans les deux sens)****- à partir du 13/07/2021 à 22:00 au 14/07/2021 à 00:00**

o Saône

entre les pk 38.000 et pk 39.500 - Toute la largeur de la voie

Une interdiction de stationner (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 13/07/2021 à 22:00 au 14/07/2021 à 00:00

o Saône

entre les pk 38.000 et pk 39.500 - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

En raison du tir d'un feu d'artifice sur la Saône le 13 juillet depuis 2 barges en Saône, à Villefranche-sur-Saône (69), face à la plage du site du Bordelan, la navigation et le stationnement sont interdits du PK 38.000 au PK 39.500 aux heures concernées. Les usagers de la voie d'eau devront rester à l'écoute du réseau VHF (canal 10) pendant toute la durée de la manifestation. Un bateau motorisé sera positionné par le pétitionnaire pour la surveillance et la protection de la zone de la manifestation.

Selon les conditions météorologiques, ce tir pourra être reporté au 14 juillet dans les mêmes conditions et aux mêmes heures. Dans ce cas, il fera l'objet d'un avis à la batellerie modificatif.

Service(s) à contacter :

UTI Grande Saône, 26, Quai des Marans, 71000 MACON

Tél : 03 85 39 91 91

Date limite d'affichage :

15/07/2021

Par délégation

Signé

Sylvain CIERNIAK